



AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix

Hôtel de Ville
Place du Onze-Novembre
92240 Malakoff

E-mail : secretariat@afcdrp.com
Tél. : +33 (0)1 47 46 75 32
Fax : +33 (0)1 42 53 04 03

www.afcdrp.com

SOMMAIRE

Mot du président de Maires pour la Paix	3
AFCDRP/Maires pour la Paix France : qui sommes-nous ?.....	4
Notre réseau en un coup d'œil.....	5
Culture de la Paix : qu'est-ce que c'est ?.....	6
Culture de la Paix : 8 domaines d'action	7
Être membre de l'AFCDRP/Maires pour la Paix : l'expérience des maires.....	8
Agir local, penser global.....	10
Des outils au service l'action locale.....	11
Comment adhérer.....	12
OUTILS PRATIQUES : Fiche d'adhésion.....	13
OUTILS PRATIQUES : Modèle de délibération.....	15
OUTILS PRATIQUES : Modèle de lettre.....	17
OUTILS PRATIQUES : Grille de cotisations 2012.....	19



Mot du Président de Maires pour la Paix

Hiroshima, juin 2012

En août 1945, une seule bombe atomique anéantissait instantanément Hiroshima puis une deuxième transformait Nagasaki en un immense champ de ruines, emportant les vies de milliers de personnes. Le monde entrait ainsi dans l'ère nucléaire. Des bombes d'un genre nouveau pouvaient désormais exterminer l'humanité entière. Dès lors, pour nous, maires et élus locaux, comme pour tous nos concitoyens, la question de la paix ne pouvait plus seulement relever du registre de la morale ou de l'éthique mais devenait une condition objective du continuum humain et donc du bien être des habitants de nos collectivités territoriales.

Les Hibakusha (survivants des bombardements atomiques), malgré les souffrances endurées, ont fait leur ce message de paix. Nous sommes déterminés à ce que leur expérience éclaire les générations futures dans la construction d'un avenir où la culture de la paix aura remplacé notre culture de guerre et où l'élimination des armes nucléaires, prévue par le Traité de non-prolifération, deviendra réalité.

Afin de parvenir à ce but, Hiroshima et Nagasaki ont créé le réseau Maires pour la Paix et, en relation avec des villes partenaires du monde entier, ont initié la campagne Vision 2020 qui appelle à l'abolition concertée des armes nucléaires d'ici 2020.

Après les bombardements, on disait que plus rien ne pousserait à Hiroshima et Nagasaki pendant 75 ans. En 2020, cela fera 75 ans que les bombardements auront eu lieu.

Maires pour la Paix a progressé au point de dépasser les 5000 collectivités membres. C'est une preuve nette que partout dans le monde les peuples souhaitent être libérés de la menace nucléaire et, comme le dit la Charte des Nations Unies, « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Grâce à l'ONU, nous pouvons maintenant prendre appui sur la notion de Culture de la paix susceptible de se décliner dans tous les domaines de compétences de nos institutions locales et leurs services en contact permanent avec les habitants.

Afin de renforcer ce mouvement mondial, nous mettons à la disposition de tous la mémoire de nos villes atomisées et invitons les responsables politiques à découvrir l'horreur des armes nucléaires et les dommages permanents qu'elles infligent à l'être humain. De cette façon, nous arriverons tous à comprendre et accepter le souhait des Hibakusha.

Les armes d'aujourd'hui font courir à l'humanité un risque global. Une réponse globale est donc nécessaire et notre mobilisation locale indispensable. C'est pourquoi je vous invite à nous rejoindre au sein de l'AFCDRP/Maires pour la Paix.

MATSUI Kazumi
Maire d'Hiroshima
Président de Maires pour la Paix

AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE : QUI SOMMES-NOUS ?

Un peu d'histoire...

Le 24 juin 1982, lors de la 2^e Session spéciale sur le désarmement qui se déroule au siège des Nations Unies à New York, le maire d'Hiroshima, la toute première ville victime d'un bombardement atomique, annonce un Programme pour promouvoir la solidarité des villes en faveur de l'abolition des armes nucléaires. Ce programme insiste sur la nécessité de mettre en commun les efforts des collectivités pour parvenir à une véritable culture de la paix dans laquelle les armes nucléaires n'ont pas leur place. Peu de temps après cette déclaration à l'ONU, l'édile d'Hiroshima lance avec le maire de Nagasaki un premier appel aux maires des cinq continents pour qu'ils soutiennent ce programme et se réunissent au sein du réseau international Maires pour la Paix (Mayors for Peace).

En août 1985, une première Conférence générale de Maires pour la Paix est organisée dans les deux villes martyres. Elle réunit une centaine de collectivités de 23 pays différents, dont quelques collectivités françaises ayant répondu à l'invitation de l'Institut Hiroshima Nagasaki (fondé en France à Malakoff). Toutes ces collectivités ont apporté leur soutien au programme lancé par les deux villes japonaises. C'est le début de Maires pour la Paix.

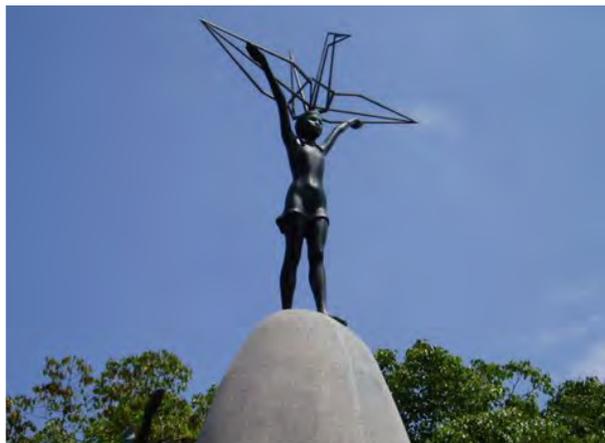
En 1997, les collectivités françaises membres du réseau international ressentent le besoin de s'organiser pour que le travail mené sous l'impulsion d'Hiroshima et de Nagasaki rayonne davantage en France et que la culture de la paix devienne un outil de gestion au quotidien pour les villes. Cette poignée de collectivités locales (quelques communes et deux départements) crée alors l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, qui devient par la suite l'AFCDRP/Maires pour la Paix France.

Un objectif essentiel... la sécurité de tous

Un constat simple : les armes nucléaires sont destinées à frapper en premier les zones très peuplées, donc les villes. D'autre part, la culture de la paix, par ses domaines d'action, recouvre tous les champs de compétence des élus locaux, qui sont les premiers garants de la sécurité et du bien-être de leurs administrés. Il est donc de leurs compétences et de leur intérêt de se soucier de ces sujets et de s'en saisir.

Une reconnaissance mondiale, qui se traduit par :

- Un statut de membre consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).
- Le soutien de Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU, l'une des plus grandes associations mondiale de collectivités locales.
- Des participations régulières aux conférences de l'ONU sur le désarmement
- Des collaborations avec l'UNESCO



Nos missions

Informier pour créer les conditions de l'appropriation collective de la notion de culture de la paix par les services territoriaux travaillant en relation étroite avec les citoyens.

Former : l'éducation et la formation sont au cœur de la culture de la paix, c'est pourquoi nous proposons la mise en place de formations sur la prise en compte concrète et quotidienne de la culture de la paix, destinées aux différents services des collectivités territoriales.

Susciter la mise en œuvre de moyens et de projets mutualisés pour mieux appréhender, ensemble, la portée de la culture de la paix au quotidien, et contribuer à leur concrétisation; alimenter la réflexion sur la relation entre le pouvoir de destruction totale et les comportements humains contemporains.

Communiquer : faire connaître la richesse des actions locales et leur donner un impact plus large ; susciter l'appropriation par tous à tous les niveaux des outils de la culture de la paix (communication bienveillante, mutuellement respectueuse ; gestion des conflits, etc.).

Agir : créer des moyens mutualisés pour rendre visible et concrète cette culture d'avenir ; se doter d'outils partagés et promouvoir leur utilisation.

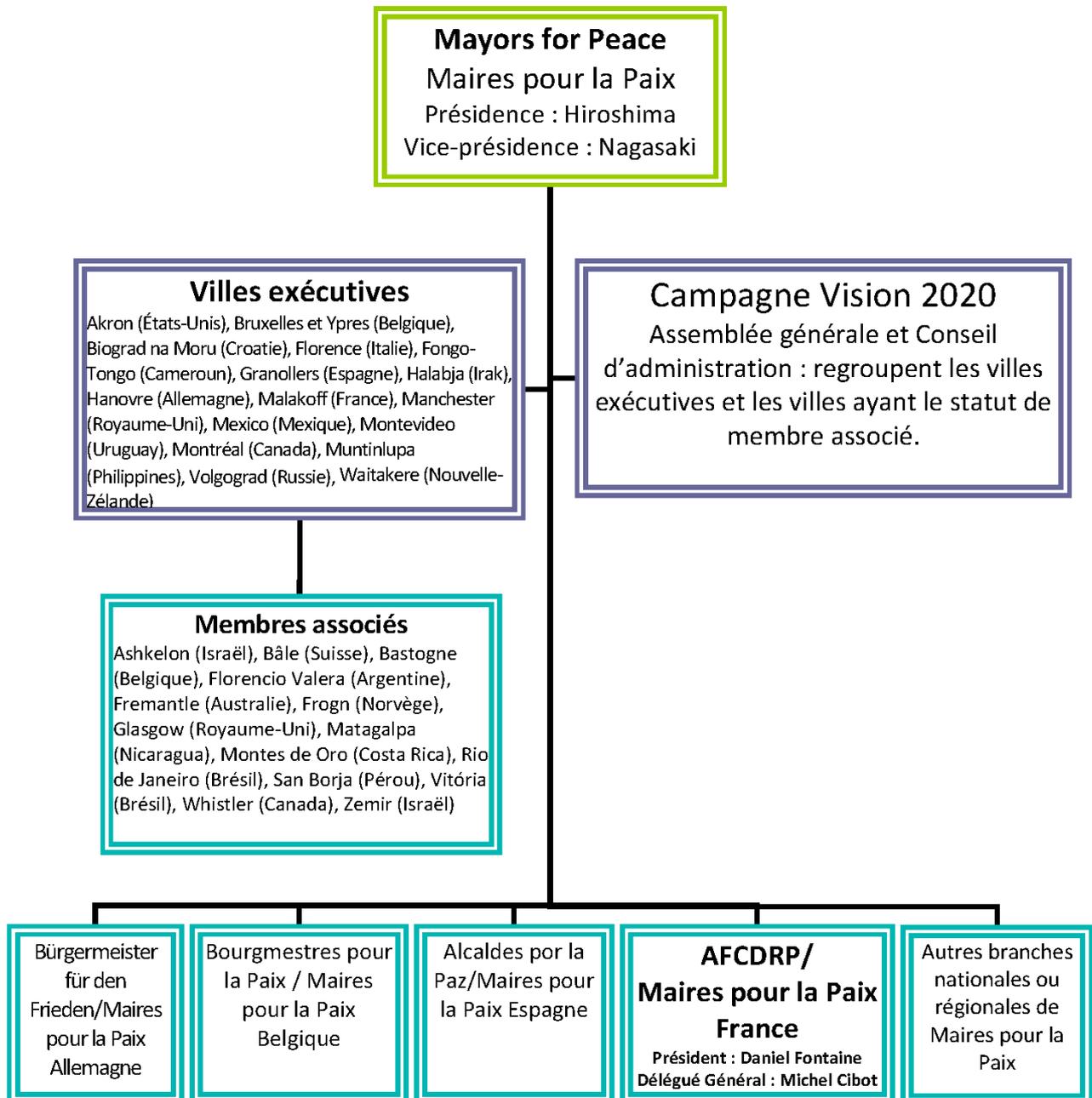
En bref, Maires pour la Paix en 2012, c'est :

- Un réseau présent dans 153 pays, établi sur les 5 continents : Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie.
- Plus de 5000 collectivités membres, dont plus d'une centaine en France. Parmi celles-ci : Aubagne, Bègles, Dijon, La Rochelle, Maillé, Malakoff, Oradour-sur-Glane, Ankara, Auckland, Bastogne, Buenos Aires, Calcutta, Cape Town, Coventry, Dakar, Dresde, Guernica, Lisbonne, Londres, Manchester, Montréal, Moscou, Nouvelle-Orléans, Semipalatinsk, Sydney, Zurich ...
- Près d'un milliard de citoyens représentés.

NOTRE RÉSEAU EN UN COUP D'ŒIL

Membres (au 1^{er} juin 2012)

Zone	Pays et régions	Collectivités
Afrique	42	330
Amérique du Nord	3	288
Amérique latine et Caraïbes	24	576
Asie	30	1 594
Europe	45	2 361 (dont France : 137)
Océanie	9	127
Total	153	5 276



CULTURE DE LA PAIX : QU'EST-CE QUE C'EST ?



La question de la paix n'est plus seulement une question morale. Avec le pouvoir d'extermination totale, elle est devenue une condition objective de notre survie et de notre « développement durable », tout simplement. Nous sommes tous concernés. Nous devons donc tous agir ensemble, avoir une approche cohérente de nos actions qui ont des répercussions, nous le savons, à la fois localement mais aussi globalement. C'est pour ces raisons que nous travaillons à faire de la culture de la paix un outil du management territorial.

En effet, selon la définition des Nations Unies, **la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie** qui rejettent la violence et **préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines** par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États (résolutions des Nations Unies *A/RES/52/13 : culture de la paix* et *A/53/243 : Déclaration et programme d'action sur une culture de la paix*).



Ainsi, huit domaines d'action prioritaires ont été identifiés par l'ONU :

- l'éducation
- le développement économique et social durable
- le respect des droits de l'homme
- l'égalité entre femmes et hommes
- la participation démocratique
- la compréhension, la tolérance et la solidarité
- la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances
- la paix et la sécurité internationale



Tous ces aspects s'articulent naturellement avec les compétences des collectivités territoriales, leurs politiques publiques, leurs organisations et leurs fonctionnements. Adosser les politiques publiques locales à un grand dessein de cette nature offre l'opportunité du souffle nouveau dont les collectivités ont besoin pour promouvoir un management politique et technique renouvelé, respectueux de l'histoire et de l'identité de chacune d'elles.

CULTURE DE LA PAIX : 8 DOMAINES D'ACTION

Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix (...).

Acte constitutif de l'UNESCO, 1945.

Renforcer une culture de la paix par l'éducation

Promouvoir le **développement économique et social durable**

Promouvoir le **respect de tous les droits de l'homme**

Assurer l'**égalité entre les femmes et les hommes**

Favoriser la **participation démocratique**

Développer la **compréhension, la tolérance et la solidarité**

Soutenir la **communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances**

Promouvoir la **paix et la sécurité internationale**

ÊTRE MEMBRE DE L'AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE : L'EXPÉRIENCE DES MAIRES



DANIEL FONTAINE
MAIRE D'AUBAGNE, PRÉSIDENT DE L'AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

Appartenir au plus vaste réseau de maires de la planète (Mayors for Peace) à travers son entité française a-t-il un sens? Les maires de France sont confrontés à des responsabilités accrues en période de crise, ils sont pour leurs administrés le premier secours et souvent le dernier recours. Quand on dépasse l'opposition simpliste guerre/paix pour s'intéresser à ce que représente la Culture de la Paix, telle qu'elle est portée par l'ONU et l'UNESCO, le lien avec les initiatives municipales apparaît dans toute son évidence. La Culture de la Paix nous parle de dialogue entre toutes les composantes d'une ville, de prévention des conflits, de respect de l'autre, de travail de mémoire, de lien social, de solidarité, de respect de l'environnement. En d'autres termes, de tout ce qui fait que les élus locaux sont les plus appréciés de nos citoyens. De fait, l'appartenance à un réseau de plus de 5 000 villes dans le monde qui travaillent ces questions-là en les identifiant à un projet universel, c'est un formidable remède contre le sentiment d'isolement que l'on peut ressentir quand on est maire d'une commune, petite ou grande.



DOMINIQUE MOURIER
MAIRE D'ARRADON, VICE-PRÉSIDENT DE L'AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

Faire la Paix, vivre en Paix dans le monde, lutter contre toute forme de conflits doivent nous animer sans relâche. Là où nous sommes, dans nos communes, dans nos quartiers, dans nos lieux de travail, au sein de nos familles, nous pouvons dès lors animer et faire vivre ces petites paix locales au service d'une culture de Paix, vecteur d'un bien vivre au sein de notre communauté.

Cette conviction s'inscrit dans la mise en œuvre concrète de ces petites paix locales, au service de la compréhension de chacun, du lien de solidarité, d'ouverture à l'autre, de respect et de tolérance envers chacun. Ces petites paix font grandir le lien social et le vivre ensemble. La journée de la Paix, les rencontres avec les anciens combattants, les animations intergénérationnelles, les séjours à l'étranger, les actions contre les incivilités sont autant des gestes

posés au service d'une culture de Paix partagée.

Ces actions intègrent naturellement notre Agenda 21, la réflexion sur l'aménagement de notre territoire et l'amélioration des services aux personnes. Elles offrent aussi cette chance de militer pour une cause.

C'est notamment l'occasion pour une commune de soutenir l'action associative locale autour de projets d'ouverture au monde et de comprendre les enjeux socio-économiques des peuples soumis à la pression politique, économique et sociale.

C'est aussi notre devoir d'humain de relier les personnes, de susciter le lien, d'être attentif aux solitudes, aux risques d'exclusion, et de « faire société » pour un meilleur vivre ensemble.



EDDIE AÏT
MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY, TRÉSORIER DE L'AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE

En adhérant à l'AFCDRP en 2008, la Municipalité de Carrières-sous-Poissy a souhaité marquer son engagement dans la promotion d'une Culture de paix. En tant qu'élus, il nous a semblé de notre responsabilité de défendre, à l'échelle locale, les principes de liberté, de tolérance, de démocratie et de solidarité. À travers les événements et rencontres avec la population que nous organisons, nous espérons modestement contribuer à laisser le monde plus prospère et plus pacifique que nous ne l'avons trouvé.

ÊTRE MEMBRE DE L'AFCDRP/MAIRES POUR LA PAIX FRANCE : L'EXPÉRIENCE DES MAIRES



PAUL QUILÈS

MAIRE DE CORDES-SUR-CIEL, ANCIEN MINISTRE DE LA DÉFENSE, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis octobre 2009, la commune de Cordes sur Ciel fait partie des membres du réseau Maires pour la Paix. Cette adhésion se veut le témoignage d'hommes et de femmes convaincus de la nécessité de tenir un discours de paix dans un monde de plus en plus incertain, traversé de crises, de violences sociales, de tentations belliqueuses. C'est également une façon modeste de participer à la prise de conscience collective des efforts nécessaires pour construire un monde meilleur et au développement de la culture de paix que souhaite promouvoir l'ONU.



DR FERDINAND BERNHARD

MAIRE DE SANARY-SUR-MER, CONSEILLER GÉNÉRAL DU VAR

Lorsqu'en 2009, on m'a proposé de rejoindre le réseau international Maires pour la Paix, fondé par les édiles d'Hiroshima et de Nagasaki, j'ai spontanément accepté. Contribuer, aussi modestement soit-il, à cet effort planétaire pour promouvoir une culture de la paix m'est, en effet, apparu comme une évidence. Administrer une commune n'est-ce pas déjà initier des actions favorisant l'harmonie entre ses concitoyens ?

À l'ère de la mondialisation, il m'a semblé intéressant de relever le défi et d'étendre nos initiatives locales à l'échelle de la planète en rejoignant les huit champs d'action de l'association, des domaines divers et familiers des Sanaryens, comme ceux de l'éducation, du développement durable et de la communication,

dans lesquels je savais pouvoir poser des actes concrets qui permettraient de participer à l'édification d'un monde en paix, libre de toute arme nucléaire.

Développer le volet de l'éducation à l'environnement et au développement durable de notre Agenda 21 fait partie de ces mesures contributives.

Initier le devoir de mémoire pour permettre aux jeunes sanaryens de connaître les heures sombres du passé, d'en tirer des enseignements et de se forger, ainsi, un avenir meilleur en est une autre.

Enfin, multiplier les occasions de rencontre, d'échange, de partage et de coopération afin de favoriser la compréhension entre les peuples me paraît être le cœur de notre démarche.

Symbole de celle-ci : cette journée de mai 2009 où, au cours des cérémonies marquant le trente-cinquième anniversaire de notre jumelage avec la ville allemande de Bad Säckingen, tous les maires de nos villes jumelles (Koscierzyna en Pologne, Luino en Italie, Purkersdorf en Autriche) comme ceux des villes amies (Näfels en Suisse, Hongcheon en Corée et Dédougou au Burkina Faso) se sont engagés officiellement aux côtés de « Maires pour la Paix ». Nous avons eu la démonstration ce jour là que la paix n'était rien d'autre que le fruit d'une volonté humaine.

Alors, j'incite les maires du monde entier à grossir le groupe des cinq mille qui, à ce jour œuvrent, chacun à sa façon, pour que la paix ne soit pas qu'un mot ou une douce utopie.



Bernard Eliaume

MAIRE DE MAILLÉ

Le 25 août 1944 Maillé est pratiquement rayé des cartes. 124 personnes de 3 mois à 89 ans sont sauvagement assassinées par les barbares nazis. La Maison du Souvenir, lieu de mémoire communal, a pour objectifs de perpétuer la mémoire des 124 victimes, de faire comprendre historiquement les faits, d'étudier la reconstruction morale après une telle tragédie et de sensibiliser le public à l'importance des Droits de l'Homme.

La culture de la Paix, message de l'AFCDRP, accompagne particulièrement les très nombreux écoliers, collégiens et lycéens venant visiter ce lieu de mémoire.

AGIR LOCAL, PENSER GLOBAL

Lors de son intervention devant les membres de Maires pour la Paix réunis à New York à l'occasion de la conférence d'examen du TNP en mai 2010, le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a très bien résumé l'aspect fondamental des actions entreprises par nos collectivités membres :

« Votre rôle n'est pas simplement important. Il est essentiel. Absolument essentiel. Construire un monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférence à New York ou à Genève. Cela commence sur le terrain, dans les quartiers, dans les communautés. Cela commence par des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. Cela commence avec vous. Et vous êtes en première ligne. »

AGIR LOCAL

L'AFCDRP/Maires pour la Paix France propose à ses collectivités membres de mettre en place des Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix (PLACP), véritables feuilles de route adaptées aux réalités de la gestion territoriale.

QU'EST-CE QU'UN PLACP ?

Un PLACP est un moyen simple et efficace de relier toutes les initiatives locales concernant les domaines d'action de la culture de la paix, de décloisonner l'action des services, de favoriser en interne la mise en œuvre de ces principes fondamentaux et d'optimiser ainsi leur diffusion auprès des citoyens.

Les PLACP permettent également de faire le lien entre des questions qui sont parfois traitées isolément mais qui gagneraient à l'être conjointement pour plus d'efficacité.

Par ailleurs, les PLACP peuvent servir de bases à la mise en œuvre d'actions spécifiques abordant un ou plusieurs domaines de la culture de la paix. Par exemple, une collectivité peut élaborer un PLACP spécifique pour la journée internationale de la Paix (le 21 septembre) et le renouveler chaque année.

COMMENT METTRE EN ŒUVRE UN PLACP ?

L'AFCDRP/Maires pour la Paix France accompagne les collectivités dans la mise en place de leur PLACP. Des nombreux outils théoriques et pratiques sont proposés, allant de la formation à la culture de la paix appliquée au management local à des expositions et conférences pour sensibiliser citoyens et services.

La mutualisation d'expériences et des moyens est également au cœur de notre mission. Ainsi, nous diffusons des exemples de PLACP déjà mis en place dans des collectivités membres, permettant à chacun de s'inspirer et d'adapter à ses réalités locales des projets ayant fait leurs preuves. Enfin, nous facilitons les contacts entre adhérents de façon à susciter la mise en place de projets communs.



PENSER GLOBAL

Les collectivités territoriales savent depuis longtemps que leur travail à l'échelle locale s'inscrit dans un cadre beaucoup plus vaste et qu'il leur est nécessaire d'avoir une conscience aigüe de ce qui se passe sur notre planète. Avec plus de 5000 collectivités membres à travers le monde, notre réseau offre des opportunités uniques pour faire entendre la voix des collectivités locales à l'échelle internationale :

→ participation aux délégations internationales dans le cadre des activités et conférences organisées par Maires pour la Paix et nos partenaires (ONU, CGLU, IPPNW, PNND, entre autres)

→ Lobbying auprès des gouvernements, tant au niveau national qu'au niveau international.

→ Lobbying auprès des Nations Unies (Conférence sur le désarmement, Conférence d'examen du TNP, Assemblée Générale des Nations Unies) dans le cadre de la campagne Vision 2020

CAMPAGNE VISION 2020 POUR UN MONDE SANS ARMES NUCLÉAIRES EN 2020

La campagne Vision 2020, amorcée en 2003 par Maires pour la Paix, vise à parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires en 2020. Pour ce faire, elle cherche à obtenir le début de négociations sur une convention d'élimination des armes nucléaires qui fixerait un calendrier précis pour parvenir au désarmement, renforçant ainsi le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ratifié par 189 pays, dont la France.

OBJECTIFS :

1- DÉBUT RAPIDE DE NÉGOCIATIONS SUR UNE CONVENTION UNIVERSELLE D'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Les Conférences d'examen du TNP successives et les États dotés d'armes nucléaires s'y sont déjà engagés, nous demandons maintenant la mise en œuvre des décisions prises et le début des négociations sur cet accord-cadre d'élimination des armes nucléaires.

2- MISE HORS ALERTE IMMÉDIATE DE TOUTES LES ARMES NUCLÉAIRES

Aujourd'hui encore des milliers d'armes nucléaires sont prêtes à être utilisées à la première semonce. Il s'agit d'un niveau d'alerte insensé qu'il est rapidement et facilement possible de corriger.

3- CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ÉLIMINATION DES ARMES NUCLÉAIRES D'ICI 2015

Nous demandons que les différents partenaires (gouvernements, institutions) travaillent ensemble à la réalisation d'une convention d'élimination d'ici à 2015, convention qui bannirait de manière exhaustive la fabrication, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires.

4- DESTRUCTION PHYSIQUE DE TOUTES LES ARMES NUCLÉAIRES D'ICI 2020

Les armes nucléaires peuvent être démantelées. Les matériaux fissiles peuvent être rendus inusables. Un contrôle international strict est possible (nous prenons pour exemple la structure mise en place par l'organisation du TICEN – Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ratifié par la France). Tous ces éléments font qu'un monde sans armes nucléaires est possible.

DES OUTILS AU SERVICE DE L'ACTION LOCALE

Quelques exemples des outils mis à la disposition de nos collectivités membres :

Information :

- Newsletter mensuelle de Maires pour la Paix
- Bibliographies et filmographies thématiques

Sensibilisation des élus et des services :

- Formations :
 - *Gestion locale et culture de la paix*
 - *Dissuasion nucléaire : élus, citoyens et société civile*
 - *Les liens défense / environnement*

● Participation à des colloques et conférences en France et à l'international, notamment à l'ONU

- Fiches-projet types

Sensibilisation des populations :

- Expositions :
 - *La bombe A et l'humanité*
 - *Sadako et les grues en papier*
 - *Dessins de survivants des bombardements atomiques*
 - *Hiroshima et Nagasaki*
- Conférences :
 - Autour du film d'animation *L'Oiseau Bonheur*
 - *Gestion locale et culture de la paix*
 - *Développement durable et culture de la paix*
- Actions symboliques (avec les services) :
 - Plantation d'arbre de paix
 - Fresque pour la paix
 - Jardins
- Activités avec les bibliothèques et médiathèques :
 - *Lire en Paix*
- Activités avec les écoles :
 - Chanson pour la paix
 - Atelier Kids Guernica
 - Projection du film *L'Oiseau Bonheur* en présence

de la productrice

Mise en valeur du label « collectivité pour la Paix » :

● Panneaux routiers « commune/département/région pour la paix » : mise à disposition de fiches techniques pour leur réalisation

- Bannières pour site Internet
- Pavoisement



Les participants à la 8ème Conférence exécutive de Maires pour la Paix. Granollers, Espagne, novembre 2011



Daniel Fontaine, maire d'Aubagne et président de l'AFCDRP/Maires pour la Paix France, rencontre le Secrétaire général de l'ONU. Conférence de Maires pour la Paix, ONU, New York (Etats-Unis), mai 2010.



Le professeur Sawada, survivant du bombardement d'Hiroshima, et les jeunes aubagnais lauréats du concours de dessin d'Hiroshima



COMMENT ADHÉRER ?

Pour rejoindre le réseau AFCDRP/Maires pour la Paix France, il suffit de :

- **Faire adopter une délibération par l'assemblée élue ;**
- **Envoyer une copie de la délibération, accompagnée du formulaire d'adhésion** (voir p. 13) dûment complété au secrétariat de l'AFCDRP, en précisant les noms et coordonnées de la personne ou des personnes en charge du dossier ;
- **Régler une cotisation annuelle**, selon le nombre d'habitants de la collectivité (voir barème p. 19).

Des modèles de délibération d'adhésion (déjà soumis à un contrôle de légalité) sont à votre disposition dans cette brochure (voir pp. 15-16). Leur version électronique est disponible sur simple demande.

De plus, toute collectivité adhérant à l'AFCDRP/Maires pour la Paix France est, ipso facto, membre de Mayors for Peace international. Ainsi, chaque adhérent est invité à participer à des conférences organisées par notre réseau, rassemblant des collectivités du monde entier, autour des questions de culture de la paix et de désarmement nucléaire.

L'adhésion d'une collectivité est symbolisée par la remise d'une attestation signée par le Président du réseau international, Monsieur le maire d'Hiroshima.

Chaque année, l'AFCDRP/Maires pour la Paix France verse une contribution financière collective à la branche internationale pour soutenir Maires pour la Paix et la campagne Vision 2020.

Toute collectivité membre accède à l'ensemble des services proposés par l'association.



Cérémonie célébrant les 50 ans du jumelage de Sanary-sur-Mer avec Bad Säckingen (Allemagne) et l'adhésion à l'AFCDRP/Maires pour la Paix France de ces deux villes ainsi que de l'ensemble des villes jumelles de Sanary-sur-Mer



Mayors for Peace / AFCDRP Registration Form *Formulaire d'inscription*



Association Française des Communes,
Départements et Régions pour la Paix

To Mr. Kazumi Matsui / *A.M. Kazumi Matsui*
Mayor of Hiroshima / *Maire d'Hiroshima*
President of Mayors for Peace / *Président de Mayors for Peace*

I hereby express my city / municipality's support for the abolition of nuclear weapons and desire to join the Mayors for Peace.

J'exprime par la présente le soutien de ma ville / collectivité territoriale à l'abolition des armes nucléaires et sa volonté de rejoindre le réseau Mayors for Peace / AFCDRP.

Name of your country / *Pays* : **FRANCE** _____

Name of your city / municipality / *Nom de votre ville collectivité* : _____

Number of inhabitants / *Nombre d'habitants* : _____

Mayor's name / *Nom du Maire/Président* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

E-mail : _____ Website : _____

Official language / *Langue officielle* : Français _____

* Contact person / *Personne à contacter* : Name / *Nom* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

Position / *Fonction* : _____

E-mail: _____

* Other contact person / *Autre personne à contacter* : Name / *Nom* : _____ Gender / *Sexe* : Male Female

Address / *Adresse* : _____

TEL : _____ FAX : _____

Position / *Fonction* : _____

E-mail: _____

Date de la décision d'adhésion (*délibération ou autre type de décision*) : _____

Date of decision of registration (approval from city/municipal council or other type of decision)

Date :

Signature :



MODÈLE DE DÉLIBÉRATION D'UNE ASSEMBLÉE ÉLUE

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP), régie par la loi du 1er juillet 1901, est un réseau de collectivités territoriales, branche française de Maires pour la Paix (Mayors for Peace, présidé par les villes d'Hiroshima et de Nagasaki). Elle est partenaire d'organisations nationales et internationales telles que le CNFPT, CLAIR Paris (centre japonais de collectivités locales) la commission nationale française pour l'UNESCO, Cités Unies France ou encore CGLU. Son action est déclinée selon les règles du code général des collectivités territoriales et aussi de l'article 72 de la Constitution.

L'AFCDRP travaille à l'émergence d'une culture de la paix s'appuyant également sur le cadre juridique défini par les résolutions et rapports des Nations Unies adoptés par les États membres sur le thème considéré.

La culture de la paix s'analyse en huit domaines de l'activité des sociétés humaines dans lesquels l'ensemble des champs de compétences des collectivités locales françaises trouvent place :

- l'éducation,
- le développement économique et social durable (emploi, salaires dignes, logement, aménagement urbain...),
- le respect des droits de l'homme,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- la participation démocratique (élections, vie des quartiers...),
- le développement de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité (culture, échanges internationaux, action de promotion du vivre ensemble, unité de la planète, respect des diversités...),
- la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances,
- la paix et la sécurité (tranquillité publique locale bien comprise).

L'AFCDRP travaille avec les maires d'Hiroshima et de Nagasaki en vue de l'élimination des arsenaux nucléaires avec notamment la mise en circulation d'une pétition citoyenne « Nos villes ne sont pas des cibles » (relais français du projet « Cities Are Not Targets (CANT) »). Cette élimination nécessaire au regard de la puissance de destruction des armes contemporaines, de leur nature même et du principe constitutionnel de précaution, est prévue par le TNP signé par la France qui a d'ailleurs commencé à le mettre en œuvre.

L'AFCDRP est aussi un outil de mutualisation pour faire entendre la voix des citoyens mobilisés autour des mêmes objectifs sachant que la Cour internationale de justice a par ailleurs relevé l'illégalité des armes nucléaires au regard des règles du droit international acceptées par la France.

L'AFCDRP souhaite donc susciter et optimiser les initiatives locales, conduites avec le tissu associatif et les services municipaux, départementaux ou régionaux, en s'appuyant sur la notion de Culture de paix. Elle propose aux collectivités territoriales d'adopter des **PLACP** (Programmes Locaux d'Action pour une Culture de Paix), eux-mêmes reliés à un programme global d'action proposé par Mayors for Peace. Il s'agit in fine de contribuer à l'émergence d'une véritable « civilisation de la paix » de nature à « préserver les générations futures du fléau de la guerre » comme le demande la charte de Nations Unies devenue l'une des bases fondamentales de notre droit national sachant qu'aujourd'hui les réalités mondiales impactent de plus en plus la gestion locale.

Par la mutualisation des expériences et des moyens matériels et humains ainsi que par l'élaboration de programmes de formation destinés aux élus et personnels territoriaux, l'AFCDRP facilite l'exécution, la pérennisation et le suivi de ces plans d'action, diffusant ainsi la notion de culture de paix qui facilite, en retour, la prise de parole des citoyens.

Parce que la paix doit se cultiver à l'échelle locale comme internationale et parce qu'œuvrer pour la paix dans toutes ses dimensions est l'un des principes majeurs de la Municipalité, la Ville de _____ souhaite adhérer à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

Elle versera, au titre de son adhésion, une cotisation de la même nature que celle versée à l'AMF ou à CUF. A titre d'exemple, pour l'année _____, le montant de cette cotisation est fixé à _____ Euros.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix,

Considérant l'examen du dossier par la Commission _____ datée du _____,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- A approuver l'adhésion de la ville de _____ à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.
- A désigner Monsieur / Madame le Maire comme Représentant de la Ville auprès de cette association et à l'autoriser à choisir son suppléant.
- A autoriser Monsieur / Madame le Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter la cotisation chaque année à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix. La dépense sera imputée au Budget de la Ville, fonction _____, nature _____.

Fait et délibéré le

MODÈLE DE LETTRE



Votre
logo

Objet : réseau AFCD RP/ Maires pour la Paix France

Cher(e) collègue,

Ma ville, _____, adhère à l'AFCD RP/Maires pour la Paix France depuis _____. Cette association est la branche française de Maires pour la Paix, réseau agréé par l'ONU et présidé par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Grâce à l'AFCD RP nous avons entrepris de faire de la culture de la paix un outil opérationnel de la gestion locale.

Nous avons décidé de rejoindre ce réseau de collectivités car il est à la fois symboliquement important d'être identifié comme « Ville de paix » mais aussi parce que notre gestion locale quotidienne repose sur un ensemble de valeurs partagées qu'il est utile de faire vivre concrètement.

Ces valeurs humaines supposent que la vie soit au cœur de nos préoccupations. Aujourd'hui, les réalités mondiales impactent directement la vie locale et cela doit nous conduire à nous donner les moyens d'une maîtrise efficace desdites réalités. Les huit domaines d'action de la culture de la paix, proposés par l'UNESCO, recouvrant le champ de nos compétences locales, nous devons en faire le meilleur usage, comme le propose l'AFCD RP.

Rassemblant à ce jour plus de 5000 collectivités dans 153 pays, dont plus d'une centaine en France, Maires pour la Paix invite les collectivités locales à se mobiliser autour de la notion novatrice de culture de la paix et de l'élimination des armes nucléaires. Ces dernières, comme en attestent nos collègues d'Hiroshima et de Nagasaki, mettent en péril l'existence même de l'humanité et toute idée de résistance ne peut qu'être préventive. Nous pouvons cependant garder espoir car le Traité de non-prolifération, adopté par notre pays le 3 août 1992, en prévoit l'élimination. C'est pourquoi nous sommes fondés, eu égard à nos responsabilités en matière de sécurité et de santé publiques à soutenir les propositions fortes que la France a entrepris et devra entreprendre pour consolider et poursuivre les mesures de désarmement nucléaire en cours.

Je vous invite à prendre connaissance de la documentation ci-jointe et à nous rejoindre dans l'action locale pour une culture de la paix.

Dans l'attente d'un prochain contact, je vous prie cher(e) collègue, d'accepter mes salutations les plus sincères.

GRILLE DES COTISATIONS 2012

NOMBRE D'HABITANTS	MONTANT
COMMUNES	
Moins de 500	<i>Participation libre</i>
De 500 à 2 000	130 €
De 2 000 à 4 000	317 €
De 4 000 à 10 000	572 €
De 10 000 à 20 000	890 €
De 20 000 à 40 000	1273 €
De 40 000 à 60 000	1527 €
De 60 000 à 80 000	1784 €
De 80 000 à 100 000	2036 €
De 100 000 à 120 000	2291 €
De 120 000 à 140 000	2547 €
COMMUNES et DÉPARTEMENTS	
De 140 000 à 160 000	2802 €
De 160 000 à 180 000	3057 €
De 180 000 à 200 000	3312 €
De 200 000 à 220 000	3566 €
De 220 000 à 240 000	3822 €
De 240 000 à 260 000	4074 €
De 260 000 à 280 000	4331 €
De 280 000 à 300 000	4584 €
COMMUNES, DÉPARTEMENTS et RÉGIONS	
De 300 000 à 500 000	5094 €
De 500 000 à 1 000 000	6368 €
De 1 000 000 à 1 500 000	7644 €
De 1 500 000 à 2 000 000	8916 €
De 2 000 000 à 2 500 000	10189 €
De 2 500 000 à 3 000 000	11464 €

Les cotisations s'entendent hors cofinancements éventuels d'actions communes telles que celles envisagées dans les statuts.



**Association Française des Communes,
Départements et Régions pour la Paix**

www.afcdrp.com

Tél. : +33(0)1 47 46 75 32 // secretariat@afcdrp.com